Le désarmement de l'Allemagne

Le général von Pawels va revenir à Paris

Paris, 25 décembre. — Le général von Pawels est attendu après les fêtes. Il reprendra ses conversations avec la Conférence

LE GÉNÉRAL VON PAWELS

des Ambassadeurs à propos des fortifications de la frontière orientale et de la fabrication du matériel de guerre, points sur lesquels l'accord n'est pas complètement établi. Sur toutes les autres clauses du traité relatives au désarmement, notamment sur les effectifs de police, les incorporations illégales et les associations sportives, l'accord est complètement réalisé.

EN ITALIE

Un député catholique et un prêtre s'expatrient

Genève, 25 décembre. — L'ex-député italien, M. Guido Miglioli, du parti populaire catholique, a traversé la frontière, malgré la surveillance de la milice fasciste. Il représentait les catholiques ruraux et devait être déporté. Il se rend à Paris.

On annonce également que l'abbé Gilardi, directeur de l'Institut des aveugles de Milan, s'est enfui d'Italie. Ses amis en Suisse sont sans nouvelles de lui.

L'application de la peine de mort

Rome, 25 décembre. — Le tribunal exceptionnel militaire qui pourra appliquer la peine de mort a commencé à fonctionner. Rome a fourni 25 dossiers, et Chieti 15 autres relatifs à des personnes accusées de conspiration contre l'Etat. Les dossiers des procès pour attentat contre M. Mussolini, dont les accusés sont Violet Gibson et Lucetti, ont été remis au nouveau tribunal. On attend la consignation du dossier du procès contre Zaniboni et Cappelos. Le général Sanna est le président du nouveau tribunal, qui siégera à Rome.

UN BEL ACTE DE DEVOUEMENT D'UN ETUDIANT

Tours, 25 décembre. — On signale le bel acte de dévouement d'un étudiant de Tours, M. Mortat, interne à l'hôpital général, qui s'est prêté à une transfusion du sang pour tenter de sauver une malade sur le point de succomber.

De nouveaux dangers menacent Roquebillière

Nice, 25 décembre. — La Commission spéciale de techniciens venue dans la vallée de la Vésubie pour étudier la nature des mouvements de terrain qui s'y sont produits ces temps derniers, a relevé au-dessous du village de Belvédère, de nouvelles crevasses qui se sont produites dans la direction des premiers éboulements qui ont englouti une partie du village de Roquebillière.

Ces crevasses ne semblent pas présenter de danger immédiat, le froid ayant gelé la terre et les petits canaux. Mais il en serait autrement si la pluie venait à tomber.

De nouvelles précautions vont être prises.

UN MYSTERIEUX ATTENTAT DE LA « MAIN NOIRE » ITALIENNE EN AMERIQUE

Baldwin (Long Island), 25 décembre. — Une mystérieuse explosion a détruit tout un pâté de maisons. Il y a des tués et de nombreux blessés.

Les dégâts matériels sont évalués à une somme de près de deux millions de francs. On croit qu'il s'agit d'un acte de vandalisme de la « Main Noire » italienne.

LES BANDITS DE MARETZ

On retrouve à Beaumont des traces du passage de l'agresseur du docteur Leleu

Au cours de ses investigations en vue de retrouver le bandit qui, il y a quelques jours, avait pénétré dans l'habitation du docteur Leleu, de Maretz, la gendarmerie avait, ainsi que nous l'avons dit, retrouvé la trace du fuyard jusqu'à Bertry.

Elle vient d'apprendre par un débitant de Beaumont que le 15 décembre, jour de la tentative d'agression, vers 13 h. 30, un individu était descendu de bicyclette devant son établissement et s'était fait servir un casse-croûte.

Le signalement de cet individu correspond entièrement à celui de « Maurice », l'homme qu'on recherche.

Après avoir réglé le coût de son casse-croûte et de sa consommation, l'individu se remit en selle et partit vers Le Cateau.

Pour les officiers de réserve

L'APPELLATION D'OFFICIER « DE RESERVE » EST SEULE LEGALE

Depuis longtemps l'immense majorité des officiers de réserve protestait contre la singulière dénomination d' « officier de complément », que rien ne justifiait.

Voici le texte de la circulaire faisant justice de l'expression impropre d'officier de complément :

Il m'a été signalé que le terme d' « officier de complément » continuait à être employé dans des textes ou documents émanant de diverses autorités militaires.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir rappeler aux autorités militaires sous vos ordres que, conformément aux dispositions de la loi du 8 janvier 1925 sur l'organisation des cadres des réserves, l'appellation « officier de complément » doit être remplacée par celle « officier de réserve ».

LES INDEMNITES POUR LES SEANCES DES ECOLES

La fameuse circulaire du 26 février 1926 est rapportée

Une circulaire du 26 février 1926, émanant de la Direction de l'Intendance, avait considérablement réduit les indemnités dues aux officiers de réserve assistant aux séances des écoles de perfectionnement.

Dès la première heure, l' « Union Nationale » avait signalé au ministre de la Guerre les répercussions fâcheuses de cette circulaire, et cette même question fit l'objet du vœu n° 7 du dernier Congrès de Lille, demandant le retrait de la circulaire du 26 février 1926.

Le ministre vient de donner satisfaction à ce vœu en publiant, à la date du 6 octobre 1926, une nouvelle circulaire abrogeant celle du 26 février 1926. Voici le texte de cette nouvelle instruction :

« Par application de la position 50 (Dispositions particulières) du tableau n° 1 annexé au décret du 10 janvier 1912, sur la solde et les revues, les officiers de réserve assistant aux séances ou exercices des écoles de perfectionnement, hors de leur résidence, recevront les indemnités suivantes :

» Soit une indemnité de 12 francs si leur absence obligatoire hors de leur résidence est d'une durée comprise entre six et douze heures;

» Soit une indemnité de 23 francs si cette durée est comprise entre douze et vingt heures;

» Soit une indemnité de 32 francs si cette durée est comprise entre vingt et trente heures;

» Si la durée de l'absence doit être supérieure à trente heures, les indemnités ci-dessus sont allouées suivant les mêmes règles que celles prévues pour le payement des frais de déplacement, c'est-à-dire qu'il est alloué par période de vingt-quatre heures une indemnité de 32 francs et par fraction de journée une indemnité de 12 ou 23 francs, suivant que cette fraction est supérieure à six ou douze heures.

» Tous les officiers ayant un déplacement à effectuer pour se rendre aux séances ou exercices recevront l'indemnité kilométrique en 1re classe (tarif militaire) du lieu de leur résidence au lieu de convocation et inversement.

» Les dépenses résultant des dispositions ci-dessus seront imputées sur le budget des manœuvres et exercices techniques (article 2 pour l'indemnité kilométrique et article 1er pour les autres indemnités) suivant les crédits limités mis à la disposition des généraux commandant les corps d'armée.

» La présente circulaire, qui aura effet à compter de sa date, abroge celle du 26 février 1926 (Bulletin officiel, partie permanente, page 703), dont les dispositions restent applicables à compter de cette dernière date et jusqu'à la date de publication de la présente circulaire.

» Pour la période comprise entre le 1er janvier 1925 et le 25 février inclus, les intéressés continueront à recevoir application des dispositions de la circulaire du 30 janvier 1922, n° 611 10/11 E, sous la réserve que les journées ou demi-journées de solde acquises en vertu de cette circulaire sont à calculer d'après les nouveaux tarifs de solde.

Les dispositions de la présente circulaire sont rendues applicables aux officiers des services spéciaux du territoire convoqués pour être inspectés et, par modification à la circulaire du 26 février (Bulletin officiel, partie permanente, page 700) relative aux officiers de réserve convoqués pour des périodes ou des stages ou pour faire partie des commissions, aux officiers de réserve convoqués pour faire partie d'un conseil d'enquête.

» Pour ces deux catégories de convocation, les dépenses sont imputables sur le chapitre de la solde de l'armée pour l'indemnité fixée ci-dessus et sur le chapitre des frais de déplacement ordinaires pour l'indemnité kilométrique. »

SOUSCRIPTIONS POUR LE MONUMENT DU KEMMEL

recueillies par le Comité provisoire

Mme Auguste Potié, Haubourdin, 100 fr.; M. Adolphe Chéron, ancien député, président de l'Union des Sociétés d'Education physique et de préparation militaire, Paris, 200 fr.; le Comité départemental du Nord de l'Union, 200 fr.; M. le commandant Grotard, Lille, 100 fr.; M. Auguste Dame, 100 fr.; M. Jean Crépelle, industriel, Lille, 100 fr.; Etablissements Jules Cocard, fondeur en cuivre, Lille, 200 fr.; Me Ducamp, ancien notaire, Lomme, 100 fr.; Mme S. Lemain, Lille, 10 fr.; Me Paul Bourquin, avocat, Lille, 10 fr.; Me Duffet, huissier, Lille, 10 fr.; Me Albert Beuque, avocat, Lille, 10 fr.; Me Fernande Decourtray, avocat, Lille, 10 fr.; Me Camille Massart, avocat, Lille, 10 fr.; Me Philippe Fabre, avocat, Wattrelos, 10 fr.; Me Charles Jacquin, avocat, Lille, 10 fr.; Me Raymond Rajat, ancien bâtonnier, Lille, 10 fr.; Me de Vareilles Sommières, avocat, Lille, 10 fr.; M. Soudan, clerc d'avoué, Lille, 5 fr.; Me Foviaux, avoué à Segre, 10 fr.; Me Jules Cléty, avocat, à Roubaix, 10 fr. Total des quatre premières listes, 45.300 fr. Total des cinq premières listes, 46.525 fr.

Nota: Les souscriptions sont centralisées par la trésorière, Mlle J. Boubange, 2 bis, rue Jeanne-d'Arc, et versées à la Société Générale, à Lille.

La visite d'un magasin est plus facile après la lecture des annonces.

"Coin du Broutteux"

A VOU SANTÉ !

Rapport à les banquets d'Sainte-Cécile qu'in fait d'tous les côtés, y n'd'a in qui m'récrit pou m'demander quo qu'cha veut dire de porter, au dessert, in toast à sti chi, in toast à sti à. Quoqu'cha veut dire, c'mot d'toast ?...

Bé !... in toasse, ch'est acore in mot qui vint d'Inguelterre, cha ; à l'plache de dire : « In va boire à vou santé !... » in dit qu'in va porter un toasse... Vous n'comperdez po, énon ?... Mi non pus !... -

D'u diabe qu'in a été racachi Inne invention parelle ?... Ch'est si beau d'chutchi sin verre l'in conte l'aute, in faijant inne petito risette, pus tôt que d'faire toasse...

J'ai laichi dire que c'mot de toast, in inglais, cha voulot dire croûte !... Vin les temps jadis, in Inguelterre, au dessert, in mettot trimper inne croûte de pain rôtie vin sin verre ou ben s'tasse, ou ben acore inne soucoupe... In li faijot faire l'tour de l'tafe, et tertus et s'femme s'portot à les lèfes et cha ervenot à sti qui avot fait l'toast, sti là y mingeot l'croûte de pain rôtie au vîn, et l'z'autes y tapottent sus leu bouque.

J'ai laichi dire que ch'étot in d'sous d'Louis Philippe que l'usache des toasses a v'nu par chi, mais l'couteume de boire à l'santé d'inne l'aute, ch'est vi comme Hérote, savez ?... ousis... ouais...

Au début, à peine qu'in avot avalé s'soupe qu'in buvot à l'santé de sti chi, de sti là, par à tour, in buvot tellemint à leu santé qui n'l'étottent tertus malates !...

Par après, ch'étot la mote de déferlouper des fleurs et les mêler vin sin verre pou boire ; ch'étot pus tôt invéue des roses qu'in faijot cha là...

In a fini pa boire à l'santé des morts ! !... Ch'étot jolimint rococo... à vou mote ?...

Et y avot à croire, véritabelmint, d'après chin qu'in lit vin l'histoire, qu'tehan qui z'étottent mâtes de boire à l'santé des morts et des vivants, y leu v'not des idées tchurieuses vin la boussole !...

Y m'faut rire acore tchan quo j'busie à c'liner qu'in ambassadeur de France y donnot, qui a bu à sin Ro in l'récomparant au soleil levant.

L'ambassadeur d'Espane, pou n'po rester à court, y récompare s'reine à la lune, et s'famille à les étoiles, et y bot à leu santé.

L'trosime, l'ambassadeur d'Inguelterre, y élève sin verre et y dit :

— Et mi, j'bos à l'santé d'Josué, qui a arrêté l'solé, la lune et les étoiles !...

Faut po d'mander si tous chés ambassadeurs y z'avottent leu promne pou parler essin !...

Adan, in p'tit mioche au cœup, y sont v'nues les motes de porter inne santé in dijant in p'tit discours, in p'tif compliminnt, et même certaines chansons comme celle qu'in tchantot in chutchant sin verre conte sti là d'sin vijin ; ill' allot essin :

A la santé de nous deux,
De nous deux, de nous deux,
Mon vieux,
A la santé de nous deux...

Et tchan qu'in tchanteux avot ben réussi s'petite tchanterie, in tchantot tertus insonne :

Quand un chanteur a bien chanté,
Quand un chanteur a bien chanté,
Il faut boire... il faut boire...
Il faut boire à sa santé...

Et y a v'nu les bans qu'in tape inveue ses mains et ses pids : y a l'ban simble, l'ban double, l'triple ban, l'ban accéléré, au trot, au galop...

Y a ausi l'ban des tchins, des cats, des barbaques, qu'in imite l'cri d'tous les bêtes...

Sti qui quemaute l'ban, y cric : « Inne... deusse... troisse... » et, ben des fos, y n'da in qui tape des mains après l'z'autes, ch'est chin qu'in appelle in conserit...

Ah ! chés vieses couteumes du temps passé ont ben fait d'nous rester ; j'tros ben désolé qu'in avot roublié l'momint l'pus djai d'inne réunion, quo tertus et s'femme, faijant inne petite risette, sin verre à s'main, y tchante nou beau vivat de Flandre :

Qu'il vive à jamais !...
En santé... en paix !...

Diélos, à chés temps d'fêtes et d'banquets, ch'est po les russes de tchanter : « Qu'il vive !... » pas'que tous les ceux qui z'y sont y vittent ben, y vittent fort, même, y z'ont l'rouche nez et sont les pus heureux du monte de la terre...

A c'sujet, j'min vas vous rinconter l'plan qui a arrivé à in chorisse qui avot ben fêté Sainte-Cécile :

Magritte ill'est sus l'seu de s'porte in train d'pid'ler, ill' n'a po l'air de bonne humeur, ill' attind après Batisse, ill' bertonne inter ses dints :

— Saclé buveu !... y est dije heures au soir... y n'est po acore crpéri... d't'à l'heure, y va rintrer crombi... acore inne fos qui n'sara pus rôter ses bottines, ni sin glet, ni s'marronne... y faura l'déshabi comme in afant pou l'mette à sin lit... J'sus bêteu mâte de tout cha... ébé ! ébé !... In dirot tout qu'ch'est li qui vint là volong ?... Y fait si brin qu'in n'est po in état d'vir à deux pas...

Comme de jusse, in attind inne sétchi qui débute in balochant, y va d'in trottoir à l'aute... Perdouf !... le v'là sus l'dos !...

— Ah ! y est tehé !... ill' dit Magritte... Y va avoir de l'bedoulle qu'à par derrire l'z'orelles... s'belle capote ill' va éte bradée... Ajoque in cœup...

Et la v'là qu'ill' avanche, impoine po l'bras l'buveu et l'traine jusqu'à la porte de s'majon... Ill' le bousse vin l'colidor, l'porte de l'plache est ouverre, l'aute y randoulle sus l'berche d'l'afant qui n'étot po d'vin, hureusemint !... L'berche tchulbute, l'buveu est par desous... Ah ! ouais !... mais l'flèche du berche, in tchéant, ill' va taper vin l'cul de Magritte qui, in attrapant maque sus l'oche essin, ill' quaminche à cri :

— Ah ! te vas taper, euch'teur ?... Te pinses que j'vas m'laichi batte ?... Ebé nin non !... je n'd'ai d'jà passé assez !...

Et le v'là, à l'brenne, qu'ill' li donne inne pourée du diabe !...

Tout d'inne in cœnp, l'buveu, qui n'avot pus les forches de s'ervingi, y attrape inne marguoufe sus s'bouque... Faut croire que cha li fait du ma, vu qui crie :

— Ah ! aïe !... aïe !...

— Ebé ! mon Di !... ill' dit Magritte... ch'n'est po Batisse !...

— Quand ben même... que ch'étrot Batisse... y répond l'aute... y n'vous faut po... taper si fort !...

Y n'a po eu l'temps d'compter ses douze, savez ?... vife comme in nez clair, Magritte ill' le ruot sus l'pavé...

— Acor hureux que ch'nest po mi Batisse... y dijot l'choriese, in s'in d'allant... j'n'aros pus in dint vin m'bouque... Tcheu bonheur que ch'nest po mi Batisse ! !...

Et y s'in va in tchantant :

Et nous irons ensemble...
Au royau...au...me d'aisance

Jules WATTEEUW.

LE CRIME DU QUESNOY

Y AURAIT-IL UN AUTRE MOBILE QUE LE VOL ?

Au cours de son enquête, la police a retrouvé dans le portefeuille de M. Renard, deux billets de mille francs. Dans une poche secrète, on a retrouvé une quinzaine de titres au porteur et environ pour cent mille francs de timbres.

Il semble donc qu'en emportant les montres et la menue monnaie dont disposait le receveur, l'assassin ait voulu aiguiller sur une fausse route les recherches de la police.

Aussi annonce-t-on que M. Ucciani va de nouveau vérifier les papiers personnels de M. Renard.

Un vœu des fonctionnaires du Quesnoy

Emus de l'attentat dont fut victime leur collègue, les fonctionnaires de l'Etat et de la ville du Quesnoy se sont réunis et ont voté l'ordre du jour suivant :

1° Nous protestons énergiquement contre le manque de protection des fonctionnaires détenteurs des deniers de l'Etat! nous émettons le vœu que les administrations prennent enfin des mesures de sauvegarde pour la sécurité de la vie de ses fonctionnaires, en les installant dans des locaux appropriés.

2° Nous demandons également l'application de la loi dans toute sa vigueur, vis-à-vis des criminels auteurs de ces attentats trop souvent répétés.

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DANS LE PAS-DE-CALAIS

Les sénateurs sortants font l'éloge de la politique actuelle d'apaisement, d'ordre et de méthode

Ainsi que nous l'avons dit, MM. Jonnart, Bachelet, Elby, Farjon et Théret, sénateurs sortants, se représentent aux élections sénatoriales du 9 janvier 1927, sous une liste d'Union nationale.

Ils viennent d'adresser aux électeurs une profession de foi dont nous extrayons les passages suivants :

Plus que jamais nous voulons travailler à l'épanouissement des institutions républicaines dans une atmosphère d'ordre, de progrès et de liberté. Aujourd'hui, plus que jamais, nous croyons à la nécessité d'une politique d'union et de concorde. Seule, elle nous permettra de surmonter les difficultés redoutables de l'heure présente. Une question de vie ou de mort, en effet, se dresse devant nous. Elle étreint, elle absorbe toutes les intelligences et toutes les volontés. Comment la situation financière ne dominerait-elle pas toutes nos préoccupations?

Rien de durable ni de solide ne se fera pour les travailleurs de la terre et les travailleurs de l'usine, sans la restauration de nos finances. Le redressement financier est la garantie de la paix; il est le gage de l'indépendance nationale; il est la base du progrès social et de tout perfectionnement des institutions du pays.

C'est une œuvre formidable de longue haleine, à coup sûr. Elle suppose un effort continu, vigoureux de la nation; elle exclut toute politique d'agitation, de violence et de guerre civile; elle proteste contre toute propagande de lutte des classes et contre la désorganisation révolutionnaire de nos forces économiques. Elle ne se réalisera que dans un puissant élan de solidarité sociale et de mutuelle confiance dans les destinées de la République française.

Telle est notre conviction.

Ce sera notre honneur et notre fierté de nous consacrer à la solution de cette crise angoissante de la monnaie qui nous réserve encore bien des surprises et des vicissitudes. Résolument, nous nous rallions à la politique d'union nationale.

Le souffle d'apaisement qui a assaini l'air vicié du Palais-Bourbon a balayé déjà nos plus vives inquiétudes. Il a ramené la confiance et, avec la confiance, le crédit public.

Le budget de l'Etat est en équilibre, voté dans les délais légaux; une Caisse d'amortissement solidement établie se charge de réduire progressivement la dette intérieure dont le poids nous accable; la Trésorerie, qui, dans ces deux dernières années, a été constamment en déroute, est aujourd'hui remise sur pied; l'inflation disparaît de l'horizon, gangrène mortelle qui menaçait les sources mêmes de la vie nationale. Bref, la situation financière s'éclaircit, l'épargne se rassure, l'espérance renaît.

Voilà ce que cinq mois d'une politique d'apaisement, de méthode et d'ordre a pu réaliser. Ce n'est pas le moment de recommencer les expériences désastreuses qui ont failli nous conduire à l'abîme. Ce n'est pas le moment d'entraver l'œuvre qui prime tout, l'œuvre de réparation et de reconstitution nationale, et l'achèvement de la restauration urgente de nos régions libérées.

Le salut de la France avant tout!

Notre enquête sur les conséquences de la hausse du franc pour l'industrie régionale

QUELQUES PRECISIONS

Certains passages de notre enquête appellent quelques précisions.

Dans les déclarations de M. Alfred Damez, secrétaire général de la Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing, publiées jeudi, il faut indiquer, en ce qui concerne la taxe à l'exportation dont la suppression est demandée que cette taxe correspond à la taxe sur le chiffre d'affaires (qui est de 2 % pour les affaires traitées à l'intérieur), mais que le taux en est réellement de 1.30 % pour les objets non classés de luxe ce qui est le cas pour la plus grande partie des tissus textiles. Ajoutons que la même taxe à l'exportation est de 3 et même de 12 % pour les objets classés « luxe ».

Dans les déclarations de M. Louis Lorthiois, président de la Chambre de Commerce de Tourcoing, reproduites hier, il faut lire : « Nous avons fait une baisse de prix de 10 à 15 % sur la façon de peignage, suivant le genre de laine » et, plus loin, vers la fin : « Nous avons, *pour le moment*, en France, des matières premières... »

La Cour d'appel de Douai réhabilite la mémoire des six fusillés du 327e R.I.

On se rappelle peut-être dans quelles circonstances tragiques six soldats du 327e d'infanterie avaient été exécutés pendant la guerre. Dans la nuit du 6 au 7 septembre 1914, une attaque brusquée de l'ennemi avait jeté la panique dans les rangs du 270e, qui recula en entraînant quelques éléments du 327e. Les positions abandonnées furent reprises aussitôt. Mais sept soldats s'égarèrent dans la nuit. Suspectés de trahison, ils furent arrêtés et fusillés sans jugement. L'un d'eux échappa aux balles du peloton.

Après la guerre, la Ligue des droits de l'homme entreprit la réhabilitation des six soldats.

La Cour de Douai vient de rendre un arrêt de réhabilitation et a accordé des indemnités aux parents et enfants des victimes.

LE TARIF DES CARTES POSTALES ET DES CARTES DE VISITE

A l'occasion des fêtes de l'An, nous tenons à rappeler à nos lecteurs le tarif des cartes postales illustrées et des cartes de visite :

Cartes postales illustrées. — 1° Régime intérieur et franco-colonial: a) cartes portant seulement la date, la signature, et d'adresse de l'expéditeur, 13 centimes; b) cartes portant, outre les mentions précédentes, une inscription manuscrite de un à cinq mots, 25 centimes; c) dans les autres cas, 40 centimes.

2° Régime international: cartes illustrées comportant une formule manuscrite de politesse en cinq mots au maximum, 30 centimes; plus de cinq mots manuscrits, 60 centimes.

Cartes de visite. — 1° Régime intérieur et franco-colonial: a) cartes de visite ne comportant aucun mot de correspondance, 15 centimes; b) cartes de visite portant imprimées ou manuscrites des formules de politesse exprimées en cinq mots au maximum, 25 centimes; c) dans les autres cas, tarif des lettres, 50 centimes.

2° Régime international: cartes de visite et cartes dites de Noël et du Nouvel An, comportant une formule manuscrite de politesse en cinq mots au maximum, 30 centimes.

Les mentions imprimées sont admises sans limitation sur les envois de l'espèce affranchis 30 centimes.

COMMISSION PARITAIRE DEPARTEMENTALE

La Commission paritaire départementale, créée dans le Nord en exécution des instructions ministérielles du 12 novembre 1924, chargée de l'étude de toutes les questions intéressant le personnel communal et notamment de l'établissement d'une échelle de traitements, s'est réunie à la Préfecture le 3 novembre, à 14 heures, sur la convocation et sous la présidence de M. Robert Descamps, conseiller général.

Ouvriers municipaux et cantonniers. — Après lecture d'un rapport de M. Lemette, délégué de l'arrondissement de Douai, sur les salaires et la titularisation des cantonniers et ouvriers communaux, la Commission décide de signaler aux Municipalités l'intérêt qui s'attache à ce que les salaires des cantonniers et ouvriers soient établi sur la base du salaire en vigueur dans la localité pour les ouvriers qualifiés similaires.

La Commission Paritaire, réservant la question de titularisation, estime que les retraites de ces ouvriers communaux pourraient être assurées sur la base de leur salaire par la Caisse Intercommunale départementale des retraites.

Statut-type des secrétaires et employés de Mairie. — Un projet de statut-type, qui est sérieusement et longuement discuté, est présenté par M. Dauchez, délégué de l'arrondissement de Cambrai, qui donne à l'appui de ce projet lecture d'un rapport documenté sur la question.

La Commission transmettra le projet de statut adopté à M. le Préfet du Nord en lui demandant d'inviter très instamment les Conseils municipaux à l'adopter.

Un exemplaire du statut sera, de plus, adressé à chacun des secrétaires de Mairie des communes de moins de 5.000 habitants et au Maire de la commune dans laquelle ils exercent leurs fonctions.

Caisse intercommunale des retraites. — La Commission émet le vœu que la Caisse Intercommunale des retraites prolonge d'un an le délai pendant lequel les employés communaux en fonctions seront admis au régime transitoire.

Caisse de Compensation du personnel communal. — Une sous-commission, présidée par M. Descamps, et composée de Mlle Dudoignon et M. Lemettre, est chargée d'établir un projet de caisse de compensation entre les Communes en vue de développer et de répartir entre toutes les allocations familiales du personnel municipal.

Communes chefs-lieux de canton. — La Commission rappelle que, dans l'une de ses précédentes réunions, elle a attiré l'attention des communes, chefs-lieux de canton, de moins de 5.000 habitants, sur le surcroît de travail qui incombe au personnel municipal de ces communes et sur l'intérêt qu'il y aurait à assimiler ce personnel à celui des communes de 5.000 habitants.

Délégation à M. Descamps et Mlle Dudoignon. — La Commission charge M. Descamps et Mlle Dudoignon, de l'arrondissement chef-lieu, de contrôler les réclamations ou demandes de renseignements qui émaneraient des Municipalités et des employés communaux du département quant à l'application des barèmes de traitements, ainsi que les cas d'espèce qui pourront se présenter.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI DIMANCHE 26 DECEMBRE :

Aujourd'hui, saint Etienne; demain, saint Jean.
360e jour de l'année.
Soleil: Lever à 7 h. 47, coucher à 15 h. 57.
Lune : Pleine du 19, dernier quartier le 27.
Bulletin météorologique pour la journée du 25 (Région Nord) : Temps froid; ciel couvert ou très nuageux; quelques faibles pluies ou chutes de neige; vent du Nord-Est, 4 à 5 mètres; température sans grand changement. Minimum, —6°.

Caisse d'Epargne : Caisse fermée.

Pharmaciens de service : MM. Delabaere, 183, Grande-Rue; Chavatte, 83, rue de France.

Bibliothèque pour tous, 30 bis, rue du Vieil-Abreuvoir, de 10 h. 30 à 12 h.

Œuvre de St-François-Régis, 32, rue Richard-Lenoir, de 10 h. 30 à 12 h.

Musée Wiaris (Hôtel de Ville), de 9 à 13 h.

Musée des Arts Industriels, place Chevreul, de 10 à 12 h.

Groupement Nordiste d'Echange (Bourse libre de timbres), de 10 h. 30 à 12 h. 30, 4, rue de la Gare.

10 h. 30, boulevard Gambetta : Assemblée générale du Syndicat des Voyageurs et Représentants de Commerce.

11 h., Café Pandore : Assemblée générale de la Société de secours mutuels des Anciens Sous-Officiers Français.

11 h. 30, Eglise Saint-Jean-Baptiste : Audition du Cercle Symphonique Roubaisien.

11 h. 30, rue Decrême : Banquet du Cercle Symphonique Roubaisien.

16 h., Café Pandore : Réunion des Sauveteurs du Nord.

A 15 h. et à 20 h. 30, Hippodrome : Grande revue des Concerts Marol.

A 15 h. et à 20 h. 30, Casino-Théâtre : « Les Saltimbanques », opérette.

A 15 h. 30, Cultural-Ciné-Théâtre : « Une Oeuvre Célèbre ».

LE GALA COLOMBOPHILE

en faveur des orphelins de la guerre de Roubaix et environs

On nous prie d'insérer :

Le Comité remercie bien chaleureusement, MM. les Souscripteurs et Donateurs, la Presse, la Municipalité, M. Paul Sion, MM. les membres du Jury, tous les régleurs des Fédérations et Sociétés Colombophiles et particulièrement MM. Geenens, Lefebvre et Vanneste, qui ont assuré les résultats; les convoyeurs qui ont assuré la mise en paniers, la garde et la nourriture des pigeons exposés; MM. Verhoeve et Geelens qui ont nourri gracieusement les pigeons, ainsi que les nombreuses personnes qui ont spontanément et gracieusement offert leur concours pour l'organisation de la Grande Exposition des 18 et 19 décembre.

Il remercie également les sociétés chorales et musicales: L'Harmonie des Anciens Soldats français et alliés, l'Union des Travailleurs, La Concordia-Harmonie, La Cécilia, La Grande Fanfare, La Choraie des Mutilés, Le Cercle orphéonique Les XL et la Fanfare Royale l'Union d'Hérinnes, qui ont donné leur gracieux concours, et les assure que nos « Colombeux » s'en souviendront.

Grâce à toutes ces bonnes volontés et aux nombreux exposants, ce grand gala a obtenu un succès sans précédent, qui est tout à l'honneur du dévoué Comité organisateur à qui l'on ne saurait assez rendre hommage pour son travail que l'on peut qualifier de formidable.

Quoique le résultat définitif ne soit pas complètement connu, plus de 25.000 fr. seront distribués à nos petits orphelins de la guerre, tant mieux! et merci pour eux ! !

Le Comité remercie la Section Chorale de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole rue Turgot, à Roubaix, qui lui a fait parvenir une somme de 550 fr., produit d'une collecte faite à l'occasion de son banquet de Sainte-Cécile.

En vue de pouvoir procéder au plus tôt à la répartition des livrets de caisse d'épargne, le Comité invite les cafetiers ayant vendu des billets de tombola et de mises, à remettre l'argent de suite au siège, Hôtel de la Bourse, 3, Grand'-Place, à Roubaix.

Le Trafic de la Petite Vitesse

Nous donnons ci-dessous le relevé du trafic de la petite vitesse pendant la période du 21 novembre au 20 décembre :

Expéditions. — 13.638 expéditions représentant un tonnage de 15.929 tonnes. Pendant la même période de 1925, il avait été expédié 14.504 articles pour un tonnage de 13.460 tonnes.

Ces expéditions se décomposent comme suit :

Tissus : 4.099 tonnes, dont 913 sur La Chapelle, 271 sur Calais, 140 sur Lyon, 323 sur Marseille, 69 sur Elbeuf, 85 sur Dunkerque, 82 sur Ostende, 309 sur Le Havre, 63 sur Louviers, 45 sur Reims, 58 sur Amiens, 55 sur Boulogne, 55 sur Rouen, 73 sur Toulouse, 110 sur Anvers.

Laine peignée : 1.570 tonnes, dont 623 sur Fourmies, 76 sur Saint-Quentin, 156 sur Avesnes.

Autres marchandises: Laine filée, 907 tonnes; Coton filé, 620 t.; Déchets, 310 t.; Mitraille, 465 t.; Papiers, 61 t.; Cuir, 97 t.; Pommes de terre, 470 t.; Machines, 199 t.; Métiers, 86 t.; Meubles, 54 t.; Houille, 2.763 tonnes; Bauxite, 73 t.; Meubles, 48 t.; Coke, 1.207 t.; Fers en barre, 73 t.; Fonte, 1.225 t.; etc...

Il a été expédié en gare de Roubaix, 8.158 wagons.

Les arrivages. — 13.589 contre 13.299 l'an dernier; le tonnage a été de 59.605 t. contre 54.912 t. en 1925.

Il a été reçu 8.210 wagons.

Nous donnons ci-dessous le détail des arrivages de textiles et de combustibles :

Textile : Laine brute, 898 tonnes; Laine travaillée, 1.355 t.; Coton brut, 876 t.; Coton travaillé, 469 t.; Tissus laine, 316 t.; Tissus coton, 492 t.; soit au total : 4.394 tonnes contre 3.973 l'an dernier.

Combustibles minéraux : 36.289 tonnes contre 30.444 tonnes en 1925.

HALLE FLIPO. — Grande baisse : très bon café, 22; Hollande, 12; Margarine, 11.25, Biscuits, 7 à 11, Beurre, 22.50 à 28. 31638d

DERNIÈRE HEURE

La mort de l'empereur du Japon

Le prince régent Hiro-Hito proclamé Mikado

Tokio, 25 décembre. — L'impératrice, le prince régent et la princesse ainsi que le Premier ministre étaient présents au chevet de l'empereur lorsque celui-ci s'est éteint. Immédiatement après, une proclamation annonçait le décès de l'empereur et la nouvelle a été transmise par radio-téléphonie. On a célébré en même temps au Palais impérial, une cérémonie solennelle au cours de laquelle l'accession au trône du prince régent a été officiellement annoncée et les trois symboles sacrés: l'épée, le miroir et le joyau ont été présentés avec le sceau impérial au nouveau Mikado.

Une des grandes salles du Palais impérial à Tokio va être transformée en chapelle ardente. La dépouille de l'empereur sera exposée.

En Angleterre, la Cour prend le deuil

Londres, 25 décembre. — La Cour d'Angleterre prendra le deuil pendant trois semaines en raison de la mort de l'empereur du Japon.

UNE FEMME TUÉE PAR UN TRAIN PRÈS DE TOULOUSE

Toulouse, 25 décembre. — En traversant un passage à niveau près de la [illegible] de Saint-Cyprien, Mme Bourniquel, âgée de 57 ans, a été happée par la locomotive du train allant de Toulouse à Auch. Elle a été tuée sur le coup.

Deux incendies tragiques

DEUX PETITS ENFANTS CARBONISÉS DANS UNE MANSARDE A PARIS EN L'ABSENCE DE LEURS PARENTS

Paris, 25 décembre. — Vers 19 h. 30, le feu s'est déclaré, 15, rue du Sergent-Bauchat, dans une mansarde occupée par les époux Buat. En l'absence de ces derniers, leurs deux enfants, âgés respectivement de deux et trois ans, ont été carbonisés dans leur lit. M. Buat est employé comme gardien d'usine.

UNE FEMME ET SES TROIS ENFANTS PÉRISSENT DANS LES FLAMMES

Trouville, 25 décembre. — Un violent incendie a détruit, cette nuit, à Villerville, une villa appartenant à M. Roger, industriel à Corbeil, dont la femme âgée de 48 ans, et trois de leurs enfants, âgés respectivement de 12, 10 et 9 ans, surpris dans leur sommeil, ont péri dans les flammes.

UN DÉSÉQUILIBRÉ TENTE DE TUER UN PRÊTRE DANS UNE EGLISE DE NANTES

Nantes, 25 décembre. — Cet après-midi, à l'issue des vêpres, dans l'église Saint-Clément, un individu s'est dirigé vers le banc d'œuvre où le curé de la paroisse, M. l'abbé Richeux, lisait son bréviaire et a porté à ce dernier trois coups de couteau, l'un à la tête, les deux autres à la poitrine.

Aux cris poussés par l'ecclésiastique, des fidèles sont accourus et se sont emparés du meurtrier que le prêtre avait réussi à maintenir. Ils l'ont remis aux mains des gardiens de la paix.

L'individu a déclaré se nommer Emile Blanchard, être âgé de 26 ans et exercer la profession de manœuvre. Son geste paraît être celui d'un fou.

Les médecins qui ont soigné l'abbé Richeux, pensent que sa vie n'est pas en danger.

UN CYCLISTE TUÉ PAR UNE AUTO PRÈS DE NEVERS

Nevers, 25 décembre. — A Guérigny, un ouvrier, M. Jean Peigné, revenait à bicyclette de son travail, lorsqu'il fut renversé par un camion automobile. Il est décédé peu après à l'hôpital de Nevers.

UN VOYAGEUR ECRASÉ PAR UN TRAIN A MONTELIMAR

Montélimar, 25 décembre. — Au moment du passage du train-express de 4 heures du matin en gare de Montélimar, un voyageur voulut traverser la voie. Ayant trébuché, il ne put se relever avant l'arrivée du train, qui le broya. La victime est un sujet arménien, Esmérian Karban, habitant Pont-d'Aubenas (Ardèche).

UNE FEMME TUÉE SUR LE TROTTOIR PAR UNE AUTO, A NEVERS

Nevers, 25 décembre. — Ce matin, deux automobiles se sont rencontrées, l'une conduite par M. Teillard, confiseur à Nevers; l'autre, par M. Lemaître. Cette dernière, sous la violence du choc, est venue s'écraser sur le trottoir, tuant net une femme paraissant âgée de 60 ans et dont l'identité est encore inconnue. Les